



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 6 juin 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Remplacement par élection du conseiller communautaire démissionnaire en qualité de membre de la commission « Moyens, planification et transparence de l'action communautaire ».

L'an deux mille dix-huit, le 6 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Dominique CARRIER, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR :

| | | |
|------------------------------|---|--------------------------------|
| M. Jean BIAGGINI | à | Mme Marie-Christine BERTOLUCCI |
| Mme Valérie BIANCHI | à | M. Guy ARMANET |
| Mme Angèle BRUNINI | à | Mme Mattea LACAVE |
| M. Pierre-Noel LUIGGI | à | Mme Ivana POLISINI |
| M. Jean-Louis MILANI | à | M. Jean-Jacques MASSONI |
| M. Jean-Jacques PADOVANI | à | Mme Marie-Hélène VALENTINI |
| M. Gilles SIMEONI | à | M. Pierre SAVELLI |
| Mme Céline SIMONI-PIACENTINI | à | Mme Marie-Dominique GIAMARCHI |
| M. Pierre-Michel SIMONPIETRI | à | M. Louis POZZO DI BORGIO |

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Pierre-Noël LUIGGI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Objet : Remplacement par élection du conseiller communautaire démissionnaire en qualité de membre de la commission « Moyens, planification et transparence de l'action communautaire ».

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu les articles L5211-1, L5211-40-1 et L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-301-001 du 28 octobre 2013 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération en du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 22 avril 2014 créant la commission « Moyens, planification et transparence de l'action communautaire » ;

Considérant l'élection des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia des 23 et 30 mars 2014 ;

Considérant la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 22 avril 2014 désignant par élection M. Michel Castellani membre de ladite commission ;

Considérant la démission de M. Michel Castellani en date du 14 mai 2018 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il est dès lors nécessaire de procéder à une nouvelle élection afin de procéder à son remplacement ;

Vu le rapport N° 2,

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DESIGNE
(A l'unanimité)**

Par élection M. Pierre SAVELLI membre de la commission « Moyens, planification et transparence de l'action communautaire » en remplacement de M. Michel CASTELLANI.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI